



EN BREF :

- Insectes : activité au ralenti en général.
- Maladies : situation similaire à la semaine dernière.
- Cécidomyie du chou-fleur : nouveaux secteurs réglementés, des nouvelles du réseau de surveillance et stratégie d'intervention.

INSECTES

En général, on observe moins d'insectes et ceux qui sont présents semblent moins actifs cette semaine. La température plus fraîche que nous avons connue au cours des derniers jours a certainement influencé leur développement. Les insectes complètent habituellement leur cycle vital moins rapidement si les températures sont plus froides.

La ponte de la mouche du chou est maintenant faible ou nulle selon les secteurs.

La présence des altises et des pucerons est toujours faible à modérée et il n'y a que quelques crucifères asiatiques, vendues pour leur feuillage, qui nécessitent des interventions contre ces ravageurs.

Malgré le fait que le battage des céréales est amorcé dans plusieurs régions, la présence de thrips dans les champs de crucifères, et particulièrement dans les champs de choux qui sont en pomaison, n'est pas à la hausse. Un suivi plus serré durant les prochains jours est toutefois recommandé. Pour vous aider à identifier les thrips et leurs dommages ainsi que pour connaître la façon de les dépister ainsi que les insecticides homologués pour les réprimer, vous pouvez consulter le bulletin d'information permanent **No 01** du 9 juin 2005 (<http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/bp01cru05.pdf>) et le bulletin d'information **No 01** du 18 juillet 2007 (version modifiée le 25 juillet 2007) (<http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/b01cru07.pdf>).

On a noté une hausse des populations de la fausse-arpenteuse du chou dans plusieurs sites au cours des derniers jours. Quant à la piéride du chou et à la fausse-teigne des crucifères, elles sont généralement bien contrôlées par les insecticides (ex. : pyréthrinoïdes de synthèse) et leur présence varie de faible à modérée selon les secteurs. La liste des insecticides homologués contre les chenilles défoliatrices est disponible dans le bulletin d'information **No 01** du 18 juillet 2007 (version modifiée le 25 juillet 2007) (<http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/b01cru07.pdf>). Pour avoir plus de renseignements sur ces insecticides avant de les utiliser, référez-vous toujours à leur étiquette.

MALADIES

Peu de changements ont eu lieu au cours de la dernière semaine en ce qui concerne les maladies chez les crucifères. Les fortes rosées matinales sont toutefois à considérer, puisqu'elles laisseront le feuillage humide plus longtemps. Une période de mouillure prolongée est souvent un facteur favorisant l'infection et le développement des maladies.

La hernie des crucifères est stable. Cependant, dans certains champs, elle est toujours active significativement.

La nervation noire progresse encore. Malgré cela, la plupart des récoltes ne semblent pas en être affectées. Quant à la pourriture molle bactérienne, on en retrouve sur quelques plants de brocolis, de choux-fleurs et de crucifères asiatiques des régions des Basses-Laurentides, de Lanaudière et de la Capitale-Nationale. Si vous détectez la présence de maladies bactériennes dans vos champs de crucifères, adoptez les mesures de prévention décrites dans les avertissements qui vous ont été envoyés tout au long de la saison.

On retrouve maintenant de la pourriture sclérotique dans quelques champs de choux de la région de la Capitale-Nationale. Dans les secteurs où elle avait déjà été observée, cette maladie a peu évolué. Si vous désirez avoir plus de détails (description et stratégie d'intervention) sur la pourriture sclérotique, consultez l'avertissement **No 16** du 16 août 2007 (<http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/a16cru07.pdf>).

Enfin, les taches alternariennes ont légèrement augmenté durant les derniers jours. Des fongicides sont donc appliqués dans certains champs afin de protéger les plus jeunes crucifères ainsi que les crucifères destinées à l'entreposage. Pour connaître la liste des fongicides homologués contre les taches alternariennes dans les crucifères, référez-vous au bulletin d'information **No 01** du 18 juillet 2007 (version modifiée le 25 juillet 2007) (<http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/b01cru07.pdf>). Veillez à toujours respecter les délais avant la récolte des pesticides utilisés.

CÉCIDOMYIE DU CHOU-FLEUR

État de la situation

L'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) a retrouvé de la cécidomyie du chou-fleur dans la MRC de Maskinongé et dans la hors MRC de Trois-Rivières. Les municipalités faisant partie de ces secteurs sont désormais concernées par la réglementation en vigueur sur la cécidomyie du chou-fleur. Plus de détails sur les directives en vigueur pour ce ravageur sont disponibles à l'adresse Internet suivante : <http://www.inspection.gc.ca/francais/plaveg/pestrava/connas/connasf.shtml>. Les entreprises maraîchères productrices de cultures de crucifères dans ces nouveaux secteurs, où la cécidomyie du chou-fleur a été retrouvée par l'ACIA, ont tout avantage à évaluer la situation avec leur conseiller ou leur conseillère horticole afin d'établir une stratégie d'intervention. Rappelons que les légumes faisant partie de la famille des crucifères et destinés à la vente pour le marché frais ou pour la transformation peuvent être expédiés sur tous les marchés, locaux ou d'exportation, sans aucune restriction.

Des captures, dans des pièges à cécidomyie du chou-fleur, sont signalées dans 13 des 36 champs participant au réseau de surveillance de cet insecte. Cependant, le nombre de captures rapporté est fort variable d'un champ à l'autre. Ces champs, où des captures sont signalées, sont localisés dans les régions de Laval, des Basses-Laurentides, de Lanaudière, de la Mauricie, de la Montérégie-Ouest et du Centre-du-Québec. Rappelons que les données recueillies par le réseau de surveillance permettent de dresser uniquement le portrait de chacun des champs participants. Comme la cécidomyie du chou-fleur n'occupe pas le territoire du Québec de façon uniforme, il est donc impossible en ce moment de prédire la situation dans les autres champs de crucifères.



Il est possible que d'autres champs de crucifères hébergent des adultes ou des larves ou démontrent des dégâts caractéristiques du ravageur. Gardez l'œil ouvert!

Stratégie d'intervention

Les insecticides MATADOR 120 EC (lambda-cyhalothrine) (3 applications permises/année) et ASSAIL 70 WP (acétamipride) (5 applications permises/année) sont homologués pour lutter contre la cécidomyie du chou-fleur dans plusieurs cultures de crucifères. Le MATADOR 120 EC agit sur les adultes, tandis que l'ASSAIL 70 WP agit sur les larves du ravageur. Les champs vulnérables doivent être protégés à l'aide de ces insecticides. Respectez un délai de 7 jours entre les traitements. Consultez les étiquettes de ces insecticides pour les renseignements complets sur leur utilisation et pour prendre connaissance de la liste des cultures de crucifères où leur usage est permis. Notez qu'aucun insecticide n'est homologué dans les cultures de crucifères à racines tubéreuses comme le radis, le navet ou le rutabaga afin de lutter contre ce ravageur.

De plus, dans les champs infestés, nous vous recommandons les pratiques suivantes :

- Terminer les travaux culturaux journaliers par les champs infestés. Le nettoyage de la machinerie, des équipements et des bottes souillées de terre ou de résidus de cultures peut limiter quelque peu les risques de dissémination vers d'autres champs.
- Détruire les mauvaises herbes de la famille des crucifères dans le pourtour et à l'intérieur des champs, puisqu'elles servent de plantes-hôtes pour cet insecte.
- Dès la récolte terminée, déchiqueter les résidus de plants de crucifères laissés au champ et les enfouir par un labour profond. La majorité des pupes de cécidomyie du chou-fleur se retrouvant dans les 5 premiers centimètres du sol, le labour profond peut perturber l'émergence future de populations d'adultes de ce ravageur.
- Pratiquer des rotations de 3 ans sans culture de crucifères. Cependant, en planifiant des rotations sur une plus longue durée, vous tiendrez plus facilement à distance les maladies comme la hernie des crucifères.

Texte sur la cécidomyie du chou-fleur rédigé par :

Danielle Roy, agronome, Direction régionale Montréal-Laval-Lanaudière, L'Assomption, MAPAQ
Tél. : 450 589-5781, poste 251

LE GROUPE D'EXPERTS EN PROTECTION DES LÉGUMES

Mélissa Gagnon, agronome – Avertisseuse crucifères
Agro-Production Lanaudière inc.

741-A, rue Principale, Saint-Liguori (Québec) J0K 2X0

Téléphone : 450 756-8183 - Télécopieur : 450 756-0874

Courriel : apl@intermonde.net

Édition et mise en page : Michel Lacroix, agronome-phytopathologiste et Cindy Ouellet, RAP

© *Reproduction intégrale autorisée en mentionnant toujours la source du document*
Réseau d'avertissements phytosanitaires – Avertissement No 17 – crucifères – 23 août 2007

